

PROGRAMME DE FORMATION :
ARI (HORS GIPHISE)
(prog.11-Ind02)

Durée : 1 jour

1) OBJECTIFS PEDAGOGIQUES & DELAI D'ACCESSIBILITE

- Sensibiliser les intervenants aux risques liés aux espaces confinés et définir les moyens de prévention.
- Intervenir avec un ARI. Utilisation des moyens de détection Elaboration d'une procédure de secours.
- Inscription immédiate possible sur condition et en fonction des places disponibles

2) PERSONNES CONCERNEES

- Personnel d'exploitation.
- Intervenants avec ARI en espace confiné.

3) RECYCLAGE

- -

4) PREREQUIS

- Etre reconnu apte au port de l'ARI.

5) GROUPE

- 8 personnes maximum.

6) LIEU

- Dans nos locaux ou dans votre entreprise.

7) TARIFS DE FORMATION

Initiale :

- 950 € H.T par groupe en INTRA et 110 € H.T par personne en INTER dans nos locaux.

Recyclage :

- 490 € H.T par groupe en INTRA et 60 € H.T par personne en INTER dans nos locaux.

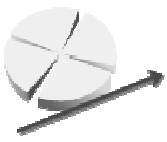
8) SUPPORTS & MOYENS PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable ;
- Vidéo projecteur ;
- Livrets stagiaires ;
- Phase théorique liée aux contraintes d'activités en espaces confinés ;
- Phase pratique (mise en situation sur chantier, installation de la signalisation et sécurisation de l'intervention, port de l'ARI, utilisation du masque auto sauveteur et d'un multi gaz, mise en place d'une ventilation adaptés, port du harnais et descente en sécurité par trépied...).

410, Allée Jean Perrin – ZA LAVALDUC – 13270 FOS SUR MER - Tél. : **06.60.77.88.89**

SARL au capital de 7 500 € - RCS Salon de Provence 493 469 654 - N° existence : 93 13 12596 13

N° SIRET : 493 469 654 00054 - APE 7112B - TVA : FR 18493469654



Actions Conseils

www.actions-conseils.fr

9) PROGRAMME

9.1 INTRODUCTION A LA PREVENTION DES RISQUES

- Statistiques nationales
- Loi du 31 décembre 1991 – les 9 principes de prévention
- Les responsabilités pénales et civiles

9.2 LES ESPACES CONFINES

- Définition d'un espace confiné
- Les risques
- Evaluation de l'atmosphère

9.3 APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT

- Rappel des notions de bases.
- Pourquoi l'ARI.
- Intervention en espaces confinés.
- Assurer la protection respiratoire (atmosphères viciées).
- Contraintes physiologiques.
- Modification du schéma corporel.
- Déficit sensoriel.
- Vie de relation.
- Augmentation du travail du porteur.
- Résistance expiratoire.
- Poids de l'appareil.
- Stress émotif.
- Vérification de l'appareil respiratoire isolant

9.4 METHODE DE SECOURS EN ESPACE CONFINE

- Dans quels cas évacuer ?
- Réalisation d'une procédure d'évacuation

9.5 MISE EN SITUATION

- Préparation de chantier
- Intervenir en milieu confiné
- Rôle du surveillant
- Les EPI adaptés aux espaces confinés
- Entretien

10) MODALITES DE CONTROLES DES CONNAISSANCES

- QCM de contrôle des connaissances.

11) FORMALISATION DE LA FORMATION

- Une attestation de formation sera remise à la personne formée à l'issue de la formation.